ABC Nord Horizons
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11, Rue de la DOUIZIEME,
62000 ARRAS
Société en cours de constitution

AB BC BB

Les soussignés :

La société A&B HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 11 RUE DE LA DOUIZIEME, 62000 ARRAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 939 746 111 RCS ARRAS, représentée par M. Bertrand BRICHE son Président,

Madame Alexandra ANDRIÈS, épouse BRICHE, née le 23 décembre 1979 à BERGUES (59), de nationalité française, demeurant 11, Rue de la DOUIZIEME, 62000 ARRAS, mariée avec Monsieur Bertrand BRICHE né le 03 août 1976 à malo-les-bains (59), de nationalité française, sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de le 22 août 2009,

Monsieur Bertrand BRICHE, né le 03 août 1976 à malo-les-bains (59), de nationalité française, demeurant 11, Rue de la Douzième, 62000 ARRAS, marié avec Madame Alexandra BRICHE née ANDRIÈS le 23 décembre 1979 à BERGUES (59), de nationalité française, sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de le 22 août 2009,

Madame Célia BRICHE, née le 20 juillet 2006 à AMBERIEU EN BUGEY (01), de nationalité française, demeurant 11 rue de la DOUIZIEME, 62000 ARRAS, célibataire, déclarant ne pas être liée par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société ABC NORD HORIZONS, le 02 Avril 2025, à ARRAS, pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la Société :

Monsieur Bertrand BRICHE demeurant 11, Rue de la Douzième, 62000 ARRAS

Pour une durée illimitée.

AB BC BB

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le Gérant a exercé ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, le Gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Arras.
Le 02/04/2025.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Société A&B HOLDING	Alexandra ANDRIÈS, épouse BRICHE
Bertrand BRICHE	Célia BRICHE